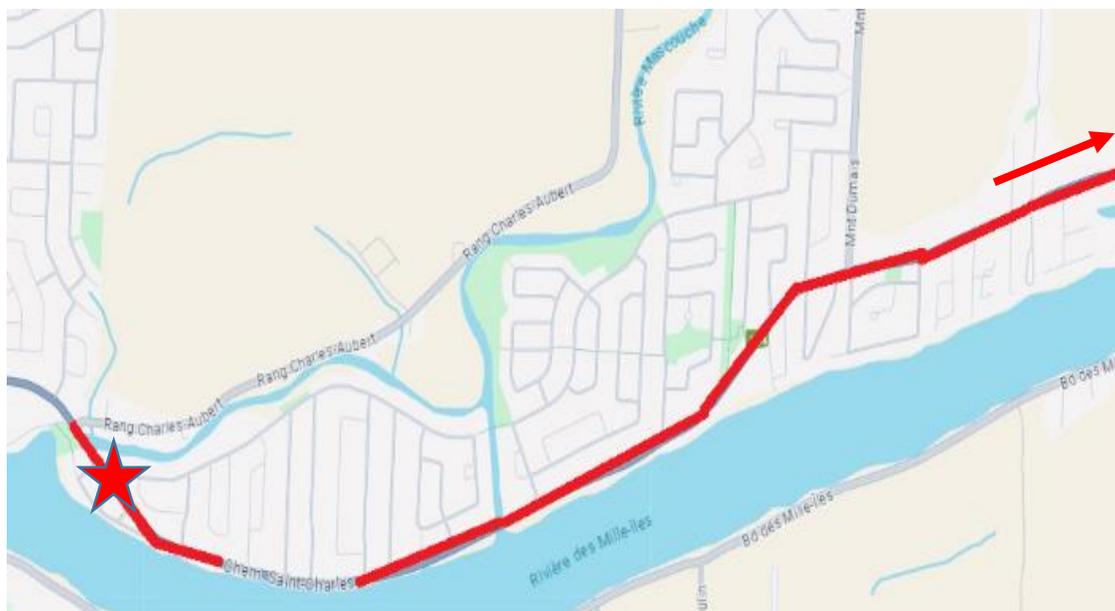


Couverture des territoires de Terrebonne et de Lachenaie



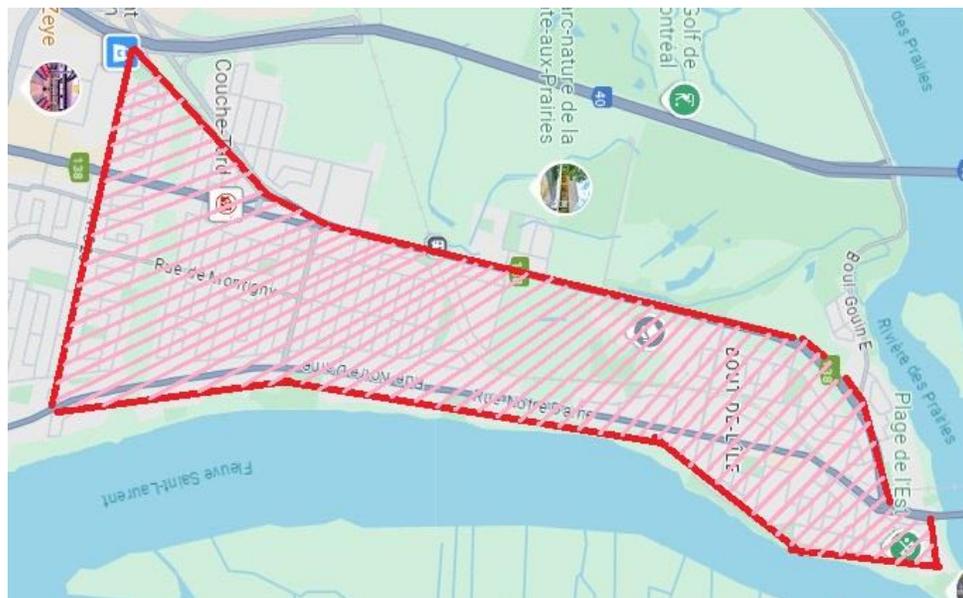
Le circuit débute au point de rencontre officiel prévu à l'intersection du chemin Saint-Charles et de la rue Desjardins.

Divers arrêts sont possibles sur le chemin Saint-Charles.



Les territoires hachurés sont desservis en totalité.

Couverture de territoire Pointe-aux-Trembles

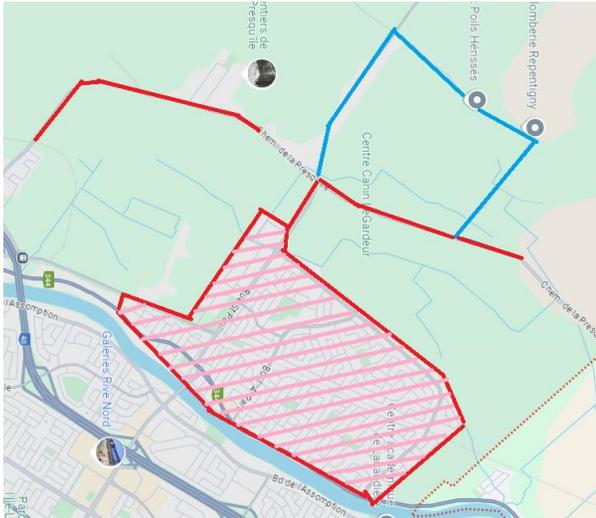


Couverture partielle du territoire ayant comme limites, la 32e avenue à l'ouest, le boul. Henri-Bourassa et la rue Sherbrooke au nord et les rues Notre-Dame et Bellerive au sud.

Territoires de Repentigny et de Charlemagne

Ces territoires sont totalement desservis.

Territoire de Le Gardeur



La zone hachurée du territoire de Le Gardeur est entièrement desservie.

Le trajet tracé par les lignes rouges est prévu et des points de rencontre peuvent y être ajoutés.

Le trajet tracé par les lignes bleues sera effectif jusqu'à l'année scolaire 2029-2030 inclusivement. Après cette date, un point de rencontre officiel sera établi pour les élèves à l'extérieur du secteur.

Territoire de Saint-Sulpice

Le territoire de Saint-Sulpice sera couvert selon le trajet tracé en bleu seulement dans le cas où le nombre de demandes le justifie. Un point de rencontre officiel serait alors créé à l'intersection de la route 343 et de la rue Notre-Dame.

